



SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : contact@cgtpointpmbm.fr

Sites : www.cgtpointpmbm.fr et <http://cgstgobainbatiment.blogspot.fr/>

Emma 06 08 82 67 58 ; Yannick 06 73 35 80 57

TEMPS DE TRAVAIL

L'annualisation du temps de travail mise en place par la direction a soulevé des « bizarreries » et des salariés nous ont sollicités à ce sujet.

Un point a été fait au cours de plusieurs réunions syndicats-direction.

Après contact avec beaucoup de collègues du négoce et de l'industrie et suite à leurs questions et avis, la CGT a fait plusieurs observations et demandes sur l'aménagement et le suivi du temps de travail, l'information des salariés de leur compteur GTA, le délai de prévenance en cas de changement d'horaires, le paiement ou la récupération des heures supplémentaires au choix du salarié, les jours de récupération décidés en concertation entre le salarié et son responsable, les temps de trajet (pour un travail sur un autre établissement, réunions, missions...) rémunérés comme du temps de travail dès lors qu'ils sont supérieurs au temps de trajet habituel ...etc.

A ces points, s'ajoutent pour ceux de l'industrie, des demandes sur le temps de pause de 20mn inclus dans le temps de travail et rémunéré et le paiement des heures de nuit pour ceux qui sont concernés.

Concernant les pauses, il existe des applications variables selon les usines.

Le souhait des salariés et la volonté de la CGT est d'harmoniser par le haut et au mieux pour les travailleurs.

Les salariés de l'industrie veulent que la pause soit incluse dans leur temps de travail et rémunérée.

Nous défendons cette position d'autant que les salariés, durant leur pause, restent à la disposition de l'employeur et peuvent à tout moment intervenir sur leur poste et sur la chaîne de fabrication si besoin.

De plus, cela ne concerne que quelques dizaines de salariés.

Tous les salariés de l'industrie rencontrés ont signé la pétition pour :

- la pause incluse dans le temps de travail et rémunérée.
- le remplacement des salariés à leur poste durant la pause.
- le maintien des horaires actuels à Carbone et Rodez.
- le paiement des heures de nuit.
- le respect des droits des salariés.



Les réponses de la direction sont les suivantes :

- Bulletin de suivi des heures annexé à la feuille de paie en janvier 2019.
- Voir des cas précis de comptabilisation horaires des jours de congés dans le compteur.
- Paiement ou récupération des heures supplémentaires au choix du salarié sauf impératif de commerce et de fonctionnement de l'entreprise. Limitation des récup en période de forte activité. Dans la mesure du possible, récupération des heures sans attendre la fin de l'année.
- Jours de récupération décidés en concertation entre salarié et hiérarchie.
- Régularisation sur la paie de novembre 2018 du paiement des heures de nuit sur 2 ans en arrière, du 01/09/2016 jusqu'au 01/09/2018.

Concernant le temps de pause inclus dans le temps de travail journalier et rémunéré, nous sommes en attente de confirmation de la position de l'entreprise.

Dans l'intérêt de tous, la direction devrait tenir compte des conditions de travail difficiles voire pénible des travailleurs postés pour enfin généraliser la pause, qui plus est sans perte de production.

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE !

Qu'es aquò ?

C'est la nouvelle Instance Représentative du Personnel qui verra le jour dans notre entreprise lors des prochaines élections. Le CSE regroupe les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise et les Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

Beaucoup d'éléments de la mise en place du CSE sont négociables et auront un impact demain sur son organisation et son fonctionnement.

Une instance représentative du personnel ce sont des élu(e)s, du temps, des attributions et des moyens matériels et financiers pour défendre les intérêts de tous les salariés, améliorer leurs conditions de vie et de travail, agir pour le progrès social.

C'est dans ce sens que la CGT négociera la mise en place du CSE.

Cela va de pair avec une CGT forte et efficace, donc des syndiqué(e)s, des candidat(e)s aux élections et demain des élu(e)s CGT convaincu(e)s, engagé(e)s et persévérant(e)s.

**Vous partagez les valeurs de la CGT au service des droits, intérêts et revendications des salariés et pour plus de solidarité, de justice, d'égalité et de progrès social ?
Vous souhaitez être plus et mieux informé(e)s, intervenir et agir pour faire progresser les conditions sociales et salariales de l'ensemble de vos collègues ?**

Vous avez votre place à la CGT !

octobre 2018, pour le syndicat CGT de Point P MBM
Emma DEMENITROUX, déléguée syndicale, élue CE et DP
Yannick DURAN, représentant syndical au CE